Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH
PROPRIETAIRE 4321 904862

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE COMMUNE : 550 A PORCELETTE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères (1)	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	2,39 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	%	
	Taux 2005	2,39 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	%	
	Adresse	5011F CREWALD							
	Base	15118		15118	15118	15118	15118		
	Cotisation	361		69	1027	319	21		1797
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	355			961	288	20		
	En 2005	361		69	1027	319	21		
Variation en % (2)		+1,69 %	%	- %	+6,87 %	+10,76 %	+5,00 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variation en % (2)		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier (3)	Majoration base tem. const. (4)	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »				
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale (5)	146
Dégrèvement « Habitation principale » 00	
Dégrèvement JA « Etat » 0	
Dégrèvement JA « collectivités » 0	
Montant de votre impôt	1941

COPIE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées, s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 60500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 89 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV
N° de propriétaire : 550 100035 J
Réf. adm. : 570 01 022 113 550 A G N

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Vous avez choisi de payer votre taxe foncière par prélèvement annuel. Vous pouvez, si ce n'est déjà fait, adhérer également à ce mode de paiement simple, pratique et sûr pour votre taxe d'habitation.

Vous avez choisi le prélèvement annuel,
(adhérent n° 123 67 0017096 02).
Sauf avis contraire de votre part avant le 01 10 2005 votre compte n° 30003024510012002417458 sera prélevé le 27 10 2005

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 904 852 162
Référence de l'avis : 05 57 4331367 31
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 92 93
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F1031636290805EN002000,42€

REÇU 06 SEP. 2005

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	1941,00
Somme à payer	1941,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Partie à détacher suivant le pointillé

PF0033324

06 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
E 013 SA SODELIF SA 05 57 4331367 31

ÉTABLIS. (BUREAU) COMPTE CLÉ
30003024510012002417458
SA SODELIF SA
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE
Votre compte sera prélevé automatiquement. Vous n'avez pas à renvoyer ce TIP.

SA SODELIF SA
2 RUE DE METZ
57800 FREYMING MERLEBACH

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 57 4331367 31 R 221 2005 57113 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 1941,00

VOUS N'AVEZ RIEN A ENVOYER

INCIDENCE FORMIDABLE AU BAS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH
PROPRIETAIRE 4321 904852

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE COMMUNE : 606 A ST AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	5,05 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	10,80 %	
	Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
	Adresse	5001 KESSELBUHL							
	Base	315997		315997	315997	315997	315997		
	Cotisation	15958		1441	21456	6668	433		45956
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	15674			20082	6021	422		
	En 2005	15958		1441	21456	6668	433		
Variation en % ❷		+1,81 %	%	%	+6,84 %	+10,75 %	+2,61 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variation en % ❷		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « État »				x
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	3676
Dégrèvement « Habitation principale » ❻❼	
Dégrèvement JA « État » ❻	
Dégrèvement JA « collectivités » ❻	
Montant [illegible]	49632

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00415 D
Réf. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Vous avez choisi de payer votre taxe foncière par prélèvement annuel. Vous pouvez, si ce n'est déjà fait, adhérer également à ce mode de paiement simple, pratique et sûr pour votre taxe d'habitation.

Vous avez choisi le prélèvement annuel,
(adhérent n°: P3 57 0017948 70).
Sauf avis contraire de votre part avant le 01 10 2005 votre compte n° 30003024510012002417458 sera prélevé le 27 10 2005.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 904 852 162
Référence de l'avis : 05 57 4362651 78
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 93 83
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F1031637290805EN002000,42€

REÇU 06 SEP. 2005

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	49632,00
Somme à payer	49632,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Partie à détacher suivant le pointillé

PF0033325

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
57113 SA SODELIF SA 05 57 4362651 78

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
30003	02451	00120024174	58

SA SODELIF SA

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Votre compte sera prélevé automatiquement. Vous n'avez pas à renvoyer ce TIP.

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 49632,00

SA SODELIF SA
2 RUE DE METZ
57800 FREYMING MERLEBACH

Centre N° 06 - NNE : 005002

*

Références à rappeler : 05 57 4362651 78 R 221 2005 57113 17-10-2005

TIP Titre Interbancaire de Paiement

€

VOUS N'AVEZ RIEN A ENVOYER

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX
PROPRIETAIRE 4101 923240

DÉPARTEMENT : 132 BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE : 060 A MEYREUIL

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	12,60 %	%	%	7,15 %	1,48 %	0,034 %	6,80 %	
	Taux 2005	12,60 %	%	%	8,51 %	1,93 %	0,069 %	7,08 %	
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé.							
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	540467			306694	63483	1458	207	
	En 2005	550235			371628	84282	3013	219	1009377
Variation en % ❷		+1,81 %	%	%	+21,17 %	+32,76 %	+106,65 %	+5,80 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	19,40 %	%	%	9,80 %	5,57 %	0,072 %	9,56 %	
	Taux 2005	19,40 %	%	%	9,80 %	7,25 %	0,149 %	9,68 %	
	Base	1390						1390	
	Cotisation en 2005	270						135	405
Cotisations	En 2004	265						130	
Variation en % ❷		+1,89 %	%	%	%	%	%	+3,85 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr const ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « État »				X
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	80783
Dégrèvement « Habitation principale » ❻	0
Dégrèvement JA « État » ❼	0
Dégrèvement JA « collectivités » ❽	
	1090565

COPIE COPIE

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 132 4101 113
CDIF AIX-EN-PROVENCE I
SECT.GARDANNE

10 AVE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 61
Mél. : cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H 13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

N° de propriétaire : 060 +00145 S
Réf. adm. : 132 51 023 102 060 A P B

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 43 03 923 240 190
Référence de l'avis : 05 13 5182684 32
Téléphone : 04 42 59 01 44 Télécopie : 04 42 64 56 38
Mél. : t013102@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. AIX-EN-PROVENCE NORD
21 AV ALBERT BAUDOIN
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
01MA13199F0000993250806EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 17-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	1090565,00
Somme à payer	1090565,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, **vous devez obligatoirement le régler au choix** :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00107 133D0000000 17

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000655

95 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
13102 SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
05 13 5182684 32

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU
BP 26
13590 MEYREUIL CEDEX

Centre N° 06 - NNE : 005002

*

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 13 5182684 32 M 221 2005 13102 17-10-2005

€

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 1090565,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

PROPRIETAIRE 4101 923240

DÉPARTEMENT : 132 BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE : 060 A MEYREUIL

PROPRIÉTÉS BATIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères	Total des cotisations
Taux	12,60 %	%	%	8,51 %	1,93 %	0,069 %	7,08 %	€
Adresse 5922 ALPHONSE								
Base	82357			82357	82357	82357		
Cotisation	10377			7009	1589	57		19032
Adresse 5923 ALPHONSE								
Base	4281493			4281493	4281493	4281493		
Cotisation	539468			364355	82633	2954		989410
Adresse 5498 CHAPUS								
Base	1160			1160	1160	1160	1160	
Cotisation	146			99	22	1	82	350
Adresse 5501 CHAPUS								
Base	183			183	183	183	183	
Cotisation	23			16	4	0	13	56
Adresse 6374 CHAPUS								
Base	950			950	950	950	950	
Cotisation	120			81	18	1	67	287
Adresse 6697 CENTRALE THERMIQUE								
Base	651			651	651	651	651	
Cotisation	82			55	13	0	46	196
Adresse 9172 CD 58								
Base	151			151	151	151	151	
Cotisation	19			13	3	0	11	46

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

Centre des impôts :

CDIF AIX-EN-PROVENCE I
SECT.GARDANNE

10 AVE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 61
Mél. : cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS
N° de propriétaire : 060 +00145 S

REÇU 22 SEP 2005

Le service public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal 43 03 923 240 190
Référence de l'avis : 05 13 5182684 32
Mél. : t013102@cp.finances.gouv.fr
Téléphone 04 42 59 01 44 Télécopie 04 42 64 56 38
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. AIX-EN-PROVENCE NORD
21 AV ALBERT BAUDOIN
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
01MA13199F0022334150905EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères	Total des cotisations
Taux	%	%	%	%	%	%	%	€
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								

Feuillet numéro : 1 / 1

Vous ne payez pas avec cet avis, mais avec l'avis principal qui vous est adressé sous pli séparé.

Total de ce feuillet	1009377
Report des feuillets précédents	
Total à reporter	
Total des cotisations intégrées à l'avis principal*	1009377

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX
PROPRIETAIRE 4101 923240

DÉPARTEMENT : 132 BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE : 041 A GARDANNE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères 1	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	20,96 %	%	%	7,15 %	1,48 %	0,034 %	%	
	Taux 2005	20,96 %	%	%	8,51 %	1,93 %	0,069 %	%	
	Adresse	9230 VC LDT LA PALUN CTE CENTRALE							
	Base	449591			449591	449591	449591		
	Cotisation	94234			38260	8677	310		141481
	Adresse	9231 VC LDT LA PALUN CTE CENTRALE							
	Base	31			31	31	31		
	Cotisation	6			3	1	0		10
Total des cotisations	En 2004	92567			31577	6536	150		
	En 2005	94240			38263	8678	310		
Variation en % 2		+1,81 %	%	%	+21,17 %	+32,77 %	+106,67 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variation en % 2		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier 3	Majoration base terr. const. 4	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «État»				x
	Base «collectivités»				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 5	11319
Dégrèvement « Habitation principale » 6 7	
Dégrèvement JA « État » 8	
Dégrèvement JA « collectivités » 8	

COPIE COPIE

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts :132 4101 113
CDIF AIX-EN-PROVENCE I
SECT.GARDANNE

10 AVE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 61
Mél. : cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

N° de propriétaire : 041 +00540 V
Réf. adm. :132 52 021 106 041 A K S

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

COPIE COPIE

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 43 03 923 240 190
Référence de l'avis :05 13 5116852 01
Téléphone : 04 42 58 35 28 Télécopie : 04 42 58 24 38
Mél. : t013106@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie :TRES. GARDANNE
RUE JULES FERRY BP 66
13548 GARDANNE CEDEX
01MA13199F0000994250806EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 17-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	152810,00
Somme à payer	152810,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, **vous devez obligatoirement le régler au choix** :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00107 135D0000000 16

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000656

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU
BP 26
13590 MEYREUIL CEDEX

Centre N° 06 - NNE : 005002

*

05 Papillon
réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
13106
SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
05 13 5116852 01

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 13 5116852 01 M 221 2005 13106 17-10-2005

€

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 152810,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID
B.P. 26

13590 MEYREUIL
PROPRIETAIRE 4321 907523

DÉPARTEMENT : 710 SAONE-ET-LOIRE

COMMUNE : 306 A MONTCEAU LES MINES

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	30,80 %	%	%	10,60 %	2,28 %	%	10,70 %	
	Taux 2005	30,95 %	%	%	11,12 %	3,42 %	%	10,46 %	
	Adresse	20 QUAI DE MOULINS							
	Base	854941			854941	854941			
	Cotisation	264604			95069	29239			388912
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	258647			89015	19147			
	En 2005	264604			95069	29239			
Variation en % ❷		+2,30 %	%	%	+6,80 %	+52,71 %	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	68,00 %	%	%	18,68 %	5,72 %	%	8,97 %	
	Taux 2005	68,34 %	%	%	19,60 %	8,58 %	%	8,96 %	
	Base	21						21	
	Cotisation en 2005	14						2	16
Cotisations	En 2004	14						2	
Variation en % ❷		0 %	%	%	%	%	%	0 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «Etat»				X
	Base «collectivités»				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	31114
Dégrèvement « Habitation principale » ❻❼	
Dégrèvement JA « Etat » ❽	
Dégrèvement JA « collectivités » ❽	
Montant [illegible]	420042

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 710 4321 112
CDIF CHALON-SUR-SAONE
SECT.2EME SECTEUR
HOTEL DES IMPOTS
11 AVE PIERRE NUGUE

71333 CHALON SUR SAONE CEDEX

Téléphone : 03 85 41 71 86
Mél. : cdif.chalon-sur-saone@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : JOURS OUVRES 8H30 12H
13H30 16H30 ET SUR RENDEZ VOUS

N° de propriétaire : 306 +00638 F
Réf. adm. : 710 51 021 045 306 A S H

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

REÇU 09 SEP. 2005

Numéro fiscal : 41 78 907 523 112
Référence de l'avis : 05 71 4183565 08
Téléphone : 03 85 67 95 09 Télécopie : 03 85 58 73 48
Mél. : t071045@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF MERC AM ET SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. MONTCEAU-LES-MINES
8 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 182
71307 MONTCEAU LES MINES CEDEX
01JN21966C0000016300805EN002000,42€

SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID
B.P. 26

13590 MEYREUIL

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	420042,00
Somme à payer	**420042,00**
Date limite de paiement	**17-10-2005**

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler au choix :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00275 714G0000000 63

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000016

05 Papillon
réservé à l'adhésion au prélèvement automatique

71045 SOCIETE D'ELECTRICITE ET
05 71 4183565 08

ÉTABLIS. | GUICHET | COMPTE | CLÉ

SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU
B.P. 26

13590 MEYREUIL

Centre N° 06 - NNE : 005002

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE | SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 71 4183565 08 D 221 2005 71045 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 420042,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

COPIE COPIE COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE NATIONALE D
ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

85 AV VICTOR HUGO

92500 RUEIL MALMAISON
PROPRIETAIRE 4321 909085

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 606 A ST AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	5,05 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	10,80 %	
	Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
	Adresse	5240F ESPA EUROPORT							
	Base	5627		5627	5627	5627	5627	5627	
	Cotisation	284		26	382	119	8	668	1487
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004								
	En 2005	284		26	382	119	8	668	
Variation en % ❷		%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variation en % ❷		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «Etat»				
	Base «collectivités»				

IL N'EST PAS POSSIBLE D'EDITER L'EVOLUTION DE VOS COTISATIONS, VOIR RENVOI 2 AU VERSO.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	119
Dégrèvement «Habitation principale» ❻❼	
Dégrèvement JA «Etat» ❽	
Dégrèvement JA «collectivités» ❽	
Montant total à payer en euros	1606

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00883 Y
Réf. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

COPIE COPIE COPIE

Trés RECU LE 07 SEP 2005
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 909 085 307
Référence de l'avis : 05 57 4362930 90
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 93 83
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F1006923300805EN002000,42€

SA SOCIETE NATIONALE D
ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

85 AV VICTOR HUGO

92500 RUEIL MALMAISON

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	1606,00
Somme à payer	1606,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0631886

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 57113 SA SOCIETE NATIONALE D 05 57 4362930 90

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
JOIGNEZ	UN	RIB	

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 1606,00

SA SOCIETE NATIONALE D
ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
85 AV VICTOR HUGO
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : 05 57 4362930 90 H 221 2005 57113 17-10-2005

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

055743629307 SA SOCIETE N

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON
PROPRIETAIRE 4221 912050

DÉPARTEMENT :620 PAS-DE-CALAIS COMMUNE :563 A MAZINGARBE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	28,17 %	%	%	9,70 %	3,16 %	0,0828 %	%	
	Taux 2005	28,45 %	%	%	10,34 %	3,62 %	0,0805 %	%	
	Adresse	5005F CHE DES SOLDATS							
	Base	15642			15642	15642	15642		
	Cotisation	4450			1617	566	13		6646
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	4330			1491	486	13		
	En 2005	4450			1617	566	13		
Variation en % ❷		+2,77 %	%	%	+8,45 %	+16,46 %	0 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	83,95 %	%	%	28,14 %	10,74 %	0,16 %	7,19 %	
	Taux 2005	84,79 %	%	%	29,99 %	12,31 %	0,154 %	7,19 %	
	Base	16			16	16	16	16	
	Cotisation en 2005	14			5	2	0	1	22
Cotisations	En 2004	13			4	2		1	
Variation en % ❷		+7,69 %	%	%	+25,00 %	0 %	%	0 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »				x
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	534
Dégrèvement « Habitation principale » ❻ ❼	
Dégrèvement JA « Etat » ❽	
Dégrèvement JA « collectivités » ❽	
	7202

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 620 4221 112
CDIF BETHUNE
SECT.LIEVIN-HENIN-BEAUMONT
HOTEL DES IMPOTS
85 RUE GEORGES GUYNEMER
BOITE POSTALE 712

62407 BETHUNE CEDEX

Téléphone : 03 21 63 10 14
Mél. : cdif.bethune@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H ET 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 563 +00232 A
Réf. adm. 620 52 021 064 563 A MD

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 45 912 050 420
Référence de l'avis :05 62 4378635 10
Téléphone : 03 21 29 13 75 Télécopie : 03 21 44 64 70
Mél. : t062064@cp.finances.gouv.fr
Accueil : L A V 9H-12H/14H-16H30 VEN 15H30
Votre trésorerie TRES. BULLY-LES-MINES
31B RUE ROGER SALENGRO BP 87
62160 BULLY LES MINES
01LL59734F0122623060905EN002000,42€

SA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	7202,00
Somme à payer	7202,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0922623

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
JO	IGNEZ	UN RIB	

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 7202,00

SA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

*

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 62 4378635 10 E 221 2005 62064 17-10-2005

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 90001
59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT NE PAS PLIER

056243786354 SA SOCIETE N

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 62064 SA SOCIETE NATIONALE 05 62 4378635 10

COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU 14 SEP. 2005

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

CERCHAR CENTRE D ETUDES ET
RECHERCHES DE CHARBONNAGES DE FR
1 RUE AIME DUBOST

62670 MAZINGARBE
PRENEUR 4221 900358

2005

DÉPARTEMENT :620 PAS-DE-CALAIS COMMUNE :563 A MAZINGARBE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	28,17 %	%	%	9,70 %	3,16 %	0,0828 %	%	
	Taux 2005	28,45 %	%	%	10,34 %	3,62 %	0,0805 %	%	
	Adresse	1 RUE AIME DUBOST							
	Base	143399			143399	143399	143399		
	Cotisation	40797			14827	5191	115		60930
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004								
	En 2005	40797			14827	5191	115		
Variations en % ❷		%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variations en % ❷		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «État»				
	Base «collectivités»				

CODE DE GESTION	MONTANTS H.T.		
		Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	4874
		Dégrèvement « Habitation principale » ❻❼	
		Dégrèvement JA « État » ❽	
		Dégrèvement JA « collectivités » ❽	
		Montant à payer	65804

IL N'EST PAS POSSIBLE D'EDITER L'EVOLUTION DE VOS COTISATIONS, VOIR RENVOI 2 AU VERSO.

12398,20 65804,00

ACOMPTE VERSÉ OUI ☐ NON ☐
BON A PAYER LE : 08 SEP. 2005
ORDONNATEUR : L. THABUSSOT
MSA:

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 620 4221 112
CDIF BETHUNE
SECT.LIEVIN-HENIN-BEAUMONT
HOTEL DES IMPOTS
85 RUE GEORGES GUYNEMER
BOITE POSTALE 712

62407 BETHUNE CEDEX

Téléphone : 03 21 63 10 14
Mél. : cdif.bethune@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H ET 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

N° de propriétaire :563 +00238 Z
Réf. adm. 620 52 021 064 563 A MD

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal :41 45 900 358 481
Référence de l'avis 05 62 4378640 05
Téléphone :03 21 29 13 75 Télécopie : 03 21 44 64 70
Mél. : t062064@cp.finances.gouv.fr
Accueil : L A V 9H-12H/14H-16H30 VEN 15H30
Votre trésorerie TRES. BULLY-LES-MINES
31B RUE ROGER SALENGRO BP 87
62160 BULLY LES MINES
01LL59734F0001224290805EN002000,42€

CERCHAR CENTRE D ETUDES ET
RECHERCHES DE CHARBONNAGES DE FR

1 RUE AIME DUBOST

62670 MAZINGARBE

SOMME À PAYER

Date d'édition du document :11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	65804,00
Somme à payer	65804,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler au choix :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie: 30001 00202 621G0000000 89

Partie à détacher suivant le pointillé SF0001224

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
05 62 4378640 05 CERCHAR CENTRE D ETUDES 62064

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

CERCHAR CENTRE D
ETUDES ET RECHERCHES DE CHARBONN
1 RUE AIME DUBOST
62670 MAZINGARBE

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 62 4378640 05 E 221 2005 62064 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 65804,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT – NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING
PROPRIETAIRE 4221 903484

DÉPARTEMENT :591 NORD COMMUNE :642 A WARLAING

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004								
	En 2005								
Variation en % ❷		%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	56,97 %	%	%	23,50 %	10,74 %	0,16 %	6,89 %	
	Taux 2005	56,97 %	%	%	24,44 %	12,31 %	0,154 %	6,90 %	
	Base	25						25	
	Cotisation en 2005	14						2	16
Cotisations	En 2004	14						2	
Variation en % ❷		0 %	%	%	%	%	%	0 %	

		Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »				x
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	1
Dégrevement « Habitation principale » ❻	
Dégrevement JA « Etat » ❼	
Dégrevement JA « collectivités » ❽	
Montant de votre impôt	17

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 591 4221 112

CDIF DOUAI
SECT.2EME SECTEUR
CENTRE TERTIAIRE DE L'ARSENAL
195 RUE DE ROUBAIX
BOITE POSTALE 725

59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 06
Mél. : cdif.douai@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30 - 16H00 OU SUR R.D.V.

N° de propriétaire : 642 +00024 V
Réf. adm. 591 53 025 306 642 A T Z

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

3001 00345 595 000000 04

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

REÇU 13 SEP. 2005

Numéro fiscal : 41 27 903 484 005
Référence de l'avis 05 59 4558847 58
Téléphone : 03 27 90 43 12 Télécopie : 03 27 90 [illegible] 97
Mél. : t059306@cp.finances.gouv.fr
Accueil : LAV : 8H30-12H/13H-16H SF VE AM
Votre trésorerie TRES. MARCHIENNES
2 RUE LOSELEUR
59870 MARCHIENNES
01LL59734F1057157050905EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	17,00
Somme à payer	17,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
59306 SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
05 59 4558847 58

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
10067004104126020122421

SA SOCIETE D'ELECTRI
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 17,00
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

5F0557157

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET
57490 CARLING

Centre N° 06 - NNE : 005002

TIP Titre Interbancaire de Paiement
Références à rappeler : 05 59 4558847 58 E 221 2005 59306 17-10-2005

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 10002
59885 LILLE CEDEX 9

055945588472 SA SOCIETE D 10067004104126020122421

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING
PROPRIETAIRE 4221 903484

2005

DÉPARTEMENT :591 NORD COMMUNE :314 A HORNAING

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères 0	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	15,01 %	%	%	7,82 %	3,16 %	0,0828 %	7,39 %	
	Taux 2005	15,01 %	%	%	8,13 %	3,62 %	0,0805 %	8,00 %	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	237553			123760	50011	1310	52	
	En 2005	241847			130993	58327	1296	58	432521
Variation en % 2		+1,81 %	%	%	+5,84 %	+16,63 %	-1,07 %	+11,54 %	

Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé.

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	53,38 %	%	%	23,50 %	10,74 %	0,16 %	6,89 %	
	Taux 2005	53,38 %	%	%	24,44 %	12,31 %	0,154 %	6,90 %	
	Base	157						157	
	Cotisation en 2005	84						11	95
Cotisations	En 2004	82						11	
Variation en % 2		+2,44 %	%	%	%	%	%	0 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier 0	Majoration base terr. const. 4	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base État				x
	Base collectivités				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 0	34610
Dégrèvement « Habitation principale » 0 0	
Dégrèvement JA « État » 0	
Dégrèvement JA « collectivités » 0	
	467226

COPIE COPIE

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts :591 4221 112
CDIF DOUAI
SECT.2EME SECTEUR
CENTRE TERTIAIRE DE L'ARSENAL
195 RUE DE ROUBAIX
BOITE POSTALE 725

59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 06
Mél. : cdif.douai@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30 - 16H00 OU SUR R.D.V.

N° de propriétaire 314 +00075 H
Réf. adm. 591 53 025 310 314 A J U

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

EXPEDIE 02 SEP. 2005

Numéro fiscal : 41 27 903 484 005
Référence de l'avis : 05 59 4227618 32
Téléphone : 03 27 86 53 79 Télécopie : 03 27 86 41 99
Mél. : t059310@cp.finances.gouv.fr
Accueil : LUN AU VEN : 8H30-12H/13H-16H
Votre trésorerie : TRES. SOMAIN
23 RUE ANATOLE FRANCE
59490 SOMAIN
01LL59734F0000966290805EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	467226,00
Somme à payer	**467226,00**
Date limite de paiement	**17-10-2005**

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler au choix :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

COPIE COPIE

RIB de votre trésorerie : 30001 00345 599J0000000 02

Partie à détacher suivant le pointillé SF0000966

05 Papillon
réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
59310 SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
05 59 4227618 32

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
10067	00410	412602012242	1

SA SOCIETE D'ELECTRI

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET
57490 CARLING

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 59 4227618 32 E 221 2005 59310 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 467226,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE D J NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING

PROPRIETAIRE 4221 903484

DÉPARTEMENT : 591 NORD COMMUNE : 314 A HORNAING

PROPRIÉTÉS BATIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères	Total des cotisations
Taux	15,01 %	%	%	8,13 %	3,62 %	0,0805 %	8,00 %	€
Adresse	5272A RTE D ERRE							
Base	1610468			1610468	1610468	1610468		
Cotisation	241731			130931	58299	1296		432257
Adresse	5272B RTE D ERRE							
Base	52			52	52	52		
Cotisation	8			4	2	0		14
Adresse	5693 VC DE LA LOGE							
Base	357			357	357	357	357	
Cotisation	54			29	13	0	29	125
Adresse	5694 VC DE LA LOGE							
Base	357			357	357	357	357	
Cotisation	54			29	13	0	29	125
Adresse								
Base								
Cotisation							

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX
PROPRIETAIRE 4101 928474

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE COMMUNE : 160 A CREUTZWALD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères O	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	9,08 %	%	0,998 %	6,47 %	1,94 %	0,136 %	6,78 %	
	Taux 2005	9,44 %	%	1,04 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	7,00 %	
	Adresse	9008 STATION POMPAGE DE LA BIST							
	Base	4420		4420	4420	4420	4420		
	Cotisation	417		46	300	93	6		862
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	394		43	281	84	6		
	En 2005	417		46	300	93	6		
Variation en % O		+5,84 %	%	+6,98 %	+6,76 %	+10,71 %	0 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations	En 2004							
Variation en % O		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier O	Majoration base terr. const. O	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base État				X
	Base «collectivités»				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale O	69
Dégrèvement « Habitation principale » O O	
Dégrèvement JA « État » O	
Dégrèvement JA « collectivités » O	
	931

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 570 4101
CDIF METZ

CENTRE D AFFAIRES
25 LA TANNERIE
BP 20053

57072 METZ CEDEX 3

Téléphone : 03 87 39 93 93
Mél. : cdif.metz@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAM DE 9H A 12H ET DE 13H30 A 16H30 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 160 +00382 G
Réf. adm. : 570 51 022 104 160 A D V

REÇU 02 SEP. 2005

Sur **www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.**

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 38 928 474 170
Référence de l'avis : 05 57 4077790 50
Téléphone : 03 87 82 41 08 Télécopie : 03 87 82 34 35
Mél. : t057104@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. CREUTZWALD
4 RUE DE L'EGLISE
57150 CREUTZWALD
01ME57965F1006963300805EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	931,00
Somme à payer	931,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé 5F0631926

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
10067	00410	41260201224	21

SA SOCIETE D'ELECTRI

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 931,00

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST
2 RUE JACQUES DAGUERRE
92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 57 4077790 50 H 221 2005 57104 17-10-2005

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT – NE PAS PLIER

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 57104 SA SOCIETE D'ELECTRICITE 05 57 4077790 50

055740777905 SA SOCIETE D 10067004104126020122421

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX
PROPRIETAIRE 4101 928474

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 288 A HAM SOUS VARSBERG

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	3,90 %	%	0,998 %	6,47 %	1,94 %	0,136 %	6,78 %	
	Taux 2005	3,90 %	%	1,04 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	7,00 %	
	Adresse	9008 AN DEM SCHMELZBACH							
	Base	229		229	229	229	229		
	Cotisation	9		2	16	5	0		32
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	9		2	15	4			
	En 2005	9		2	16	5			
Variation en % ❷		0 %	%	0 %	+6,67 %	+25,00 %	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	26,21 %	%	3,66 %	22,91 %	5,83 %	0,267 %	10,40 %	
	Taux 2005	26,21 %	%	3,81 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %	
	Base	4		4				4	
	Cotisation en 2005	1		0				0	1
Cotisations	En 2004	1							
Variation en % ❷		0 %	%	%	%	%	%	%	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «Etat»				4 × 29,00 %	1
	Base «collectivités»					

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	3
Dégrèvement « Habitation principale » ❻❼	
Dégrèvement JA « Etat » ❽	
Dégrèvement JA « collectivités » ❽	
	37

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts : 570 4101
CDIF METZ

CENTRE D AFFAIRES
25 LA TANNERIE
BP 20053

57072 METZ CEDEX 3

Téléphone : 03 87 39 93 93
Mél. : cdif.metz@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAM DE 9H A 12H ET DE 13H30 A 16H30 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 288 +00074 M
Réf. adm. : 570 52 022 104 288 A WP

REÇU 02 SEP. 2005

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 38 928 474 170
Référence de l'avis : 05 57 4153411 89
Téléphone : 03 87 82 41 08 Télécopie : 03 87 82 34 35
Mél. : t057104@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. CREUTZWALD
4 RUE DE L'EGLISE
57150 CREUTZWALD
01ME57965F1006964300805EN002000,42€

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	37,00
Somme à payer	37,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

30001 00529 579 F000000089

COPIE COPIE COPIE

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0631927

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 57 104 SA SOCIETE D'ELECTRICITE 05 57 4153411 89

ÉTABLIS.	GUICHET	COMPTE	CLÉ
10067	00410	412602012242	1

SA SOCIETE D'ELECTRI

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 37,00

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST
2 RUE JACQUES DAGUERRE
92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Centre N° 06 - NNE : 005002

*

Références à rappeler : 05 57 4153411 89 R 221 2005 57104 17-10-2005

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

055741534119 SA SOCIETE D 10067004104126020122421

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD
PROPRIETAIRE 4321 906377

DÉPARTEMENT .570 MOSELLE COMMUNE .765 A DIESEN

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères 1	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	9,86 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	%	
	Taux 2005	9,86 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	%	
	Adresse	5001 CALWIUSWIESEN							
	Base	820		820	820	820	820		
	Cotisation	81		4	56	17	1		159
	Adresse	5248 RUNDHEITGEN							
	Base	131607		131607	131607	131607	131607		
	Cotisation	12976		600	8936	2777	180		25469
Total des cotisations	En 2004	12826			8416	2524	177		
	En 2005	13057		604	8992	2794	181		
Variation en % 2		+1,80 %	%	- %	+6,84 %	+10,70 %	+2,26 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	49,85 %	%	%	22,91 %	5,83 %	0,267 %	10,40 %	
	Taux 2005	49,85 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %	
	Base	645		645				645	
	Cotisation en 2005	322		19				69	410
Cotisations	En 2004	316						66	
Variation en % 2		+1,90 %	%	- %	%	%	%	+4,55 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier 3	Majoration base terr. const. 4	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Jeunes agriculteurs (JA)	Base État				X	
	Base collectivités				DFIXE 2,29	2

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 5	2084
Dégrèvement « Habitation principale » 6	0
Dégrèvement JA « État » 0	
Dégrèvement JA « collectivités » 0	
	28124

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 765 +00027 G
Réf. adm. 570 51 022 113 765 A P L

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 906 377 154
Référence de l'avis 05 57 4475110 42
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 93 83
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F0023182060905EN002000,42€

REÇU 3 SEP. 2005

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	28124,00
Somme à payer	28124,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler cet impôt :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0402705

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 57113 SA LA STE D ELECTRICITE ET DE 05 57 4475110 42

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
10067004104126020122421
SA LA STE D ELECTRIC

SA LA STE D ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET
57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002
*

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 57 4475110 42 R 221 2005 57113 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 28124,00

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 80802
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT NE PAS PLIER

055744751105 SA LA STE D 10067004104126020122421

COPIE COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD
PROPRIETAIRE 4321 906377

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE COMMUNE : 606 A ST AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	5,05 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	10,80 %	
	Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
	Adresse	9338 RTE DE CARLING							
	Base	2380013		2380013	2380013	2380013	2380013		
	Cotisation	120191		10853	161603	50218	3261		346126
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	118057			151253	45352	3179		
	En 2005	120191		10853	161603	50218	3261		
Variation en % ❷		+1,81 %	%	- %	+6,84 %	+10,73 %	+2,58 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	58,64 %	%	%	22,91 %	5,83 %	0,267 %	10,40 %
	Taux 2005	58,64 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %
	Base	1393		1393				1393
	Cotisation en 2005	817		42				149
Cotisations	En 2004	802						142
Variation en % ❷		+1,87 %	%	- %	%	%	%	+4,93 %

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »		1304		1393 × 6,00 %	84
	Base « collectivités »				DFIXE 2,29	2

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	27778
Dégrèvement « Habitation principale » ❻ ❼	
Dégrèvement JA « Etat » ❻	
Dégrèvement JA « collectivités » ❻	
Montant de votre impôt	374998

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00677 J
Réf. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

REÇU 01 SEP. 2005

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 906 377 154
Référence de l'avis : 05 57 4362789 37
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 93 83
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F5000393290805EN<03600,42€

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	374998,00
Somme à payer	374998,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler au choix :
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00529 578G0000000 07

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000393

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique 57113 SA LA STE D ELECTRICITE ET DE 05 57 4362789 37

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
10067004104126020122421
SA LA STE D ELECTRIC

SA LA STE D ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET
57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 57 4362789 37 R 221 2005 57113 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 374998,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

COPIE COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2005

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD
PROPRIETAIRE 4321 906377

DÉPARTEMENT :570 MOSELLE COMMUNE :550 A PORCELETTE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ❶	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	2,39 %	%	%	6,47 %	1,94 %	0,136 %	%	
	Taux 2005	2,39 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	%	
	Adresse	5151 CREWALD							
	Base	1163807		1163807	1163807	1163807	1163807		
	Cotisation	27815		5307	79022	24556	1594		138294
	Adresse	5151E CREWALD							
	Base	89064		89064	89064	89064	89064		
	Cotisation	2129		406	6047	1879	122		10583
Total des cotisations	En 2004	29412			79621	23874	1674		
	En 2005	29944		5713	85069	26435	1716		
Variation en % ❷		+1,81 %	%	- %	+6,84 %	+10,73 %	+2,51 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2004	25,61 %	%	%	22,91 %	5,83 %	0,267 %	10,40 %	
	Taux 2005	25,61 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %	
	Base	238		238				238	
	Cotisation en 2005	61		7				25	93
Cotisations	En 2004	60						24	
Variation en % ❷		+1,67 %	%	- %	%	%	%	+4,17 %	

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ❸	Majoration base terr. const. ❹	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «Etat»		211		238	X 22,00 %	52
	Base «collectivités»					DFIXE 2,29	2

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❺	11922
Dégrèvement « Habitation principale » ❻❼	
Dégrèvement JA « Etat » ❻	
Dégrèvement JA « collectivités » ❻	
Montant de votre impôt	160946

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts *(voir au verso)*

Centre des impôts 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70
Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 550 +00031 B
Réf. adm. :570 51 022 113 550 A G N

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

RECU 01 SEP 2005

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 906 377 154
Référence de l'avis :05 57 4331364 34
Téléphone : 03 87 92 12 12 Télécopie : 03 87 92 93 83
Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr
Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
01ME57965F5000392290805EN<03600,42€

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

SOMME À PAYER

Date d'édition du document :11-08-2005
N° de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31-08-2005

Montant de votre impôt	160946,00
Somme à payer	160946,00
Date limite de paiement	17-10-2005

MOYENS DE PAIEMENT

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, **vous devez obligatoirement le régler au choix :**
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement,
- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00529 578G0000000 07

Partie à détacher suivant le pointillé SF0000392

05 Papillon réservé à l'adhésion au prélèvement automatique
57113 SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
05 57 4331364 34

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
10067004104126020122421
SA LA STE D ELECTRIC

SA LA STE D ELECTRICITE
ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET
57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous
DATE SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 57 4331364 34 R 221 2005 57113 17-10-2005

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 160946,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER